



COMPTE RENDU DE LA 150^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 12 septembre 2007

LIEU : Institut Maurice-Lamontagne, Mont-Joli

PRÉSENTS : Guy Demers, Québec
Annie Déziel, Canada
George L. Diamond, ARC (en lien téléphonique)
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
Joanne Laberge, Québec
Maryse Lemire, Canada
Claude Saint-Charles, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENTS : Ashley Iserhoff, ARC, président
Pierre Moses, Québec
Diom Romeo Saganash, ARC

INVITÉS: Ariane Plourde, Directrice régionale des Sciences, Pêches et Océans Canada
Louise Deschênes, Directrice régionale, Océans et Habitat, Pêches et Océans Canada
Martin Pelletier, consultant, SOFOR Inc. (en lien téléphonique)

Mot de bienvenue de la directrice de l'Institut Maurice-Lamontagne

Mme Ariane Plourde, directrice régionale des Sciences, souhaite la bienvenue aux membres du CCEBJ et présente la directrice régionale intérimaire des Océans et de l'Habitat, Mme Louise Deschênes. Mme Plourde fait part des travaux réalisés à l'Institut qui célèbre le 20^e anniversaire de sa fondation. Ces réalisations visent l'atteinte des trois grands résultats de Pêches et Océans du Canada qui, dans le cadre de son mandat, doit veiller à ce que les écosystèmes aquatiques soient sains et productifs, développer des pêches et une aquaculture durables et permettre l'accès à des voies navigables sûres et

sécuritaires. Les équipes basées à l'Institut Maurice-Lamontagne s'intéressent particulièrement aux pêches, à la navigation, à la gestion et à la protection de l'habitat du poisson, à la gestion et à la protection des ressources et des écosystèmes aquatiques, à l'aquaculture et aux mammifères marins. En outre, l'une des équipes de l'Institut veille à la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale dans le cadre de certains projets dans le but d'assurer la conformité des activités du Programme de gestion de l'habitat en matière d'évaluation environnementale. Enfin, Mme Plourde a souligné la place occupée par l'Institut en matière de diffusion et de valorisation des connaissances et l'importance des retombées sociales et économiques qu'il représente pour la région : on y compte quelque 400 employés dont 29 chercheurs scientifiques.

Une membre de l'ARC demande si les travaux de l'Institut portent parfois sur la baie James et la baie d'Hudson, notamment en ce qui a trait aux impacts à long terme des grands projets hydroélectriques. Selon Mme Plourde, des travaux concernant cette région peuvent être menés en collaboration avec les bureaux de Pêches et Océans Canada situés à Winnipeg ou à Iqaluit. C'est notamment le cas des études sur la population de bélugas de la baie James et de la baie d'Hudson. On s'attend à une augmentation des ressources allouées aux études en milieu nordique en raison des revendications de souveraineté du gouvernement du Canada à l'égard de l'Arctique. En outre, l'Année polaire internationale devrait donner lieu à une sensibilisation accrue concernant les enjeux propres aux milieux nordiques.

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

En raison de l'absence du président du CCEBJ, c'est Ginette Lajoie qui anime les échanges à titre de vice-présidente. Elle invite les membres à procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

Sur une proposition de Joanne Laberge, secondée par Guy Demers, l'ordre du jour suivant est adopté:

- 1. Adoption du compte rendu de la 149^e réunion (16 mai 2007)**
- 2. État d'avancement des dossiers**
 - a. Activités du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles
 - i. Portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Baie James
 - ii. Proposition du CIRAIG concernant l'analyse de cycle de vie du brûlage dans les dépôts en tranchées

-
- iii. Consultation du MDDEP sur le règlement cadre concernant la responsabilité élargie des producteurs de matières résiduelles
 - b. Programme du MRNF concernant la création de commissions régionales
 - c. Lettre du CCEBJ concernant 6 projets ayant des impacts sur les Cris
 - d. Travaux sur la création des aires protégées dans le secteur Waskaganish
 - e. Projet de rencontre avec le COMEV concernant la collaboration avec Pêches et Océans Canada
 - f. Consultation sur la Stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées
 - g. Rapport et affiche concernant les changements climatiques
 - h. Sièges vacants au CCEBJ
 - i. Projet de recherche concernant la participation des Cris à l'évaluation environnementale et sociale
 - j. Projet d'atelier sur l'aménagement durable du territoire
- 3. Projet de résolution concernant la révision salariale du secrétaire**
 - 4. Application du règlement sur l'équité salariale au poste de l'agente de secrétariat**
 - 5. Projet de révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 22 : état des travaux**
 - 6. Travaux d'analyse des plans généraux d'aménagement forestier**
 - 7. Varia**
 - a. Avenir incertain du projet de Forêt modèle crie de Waswanipi
 - b. Projet de rencontre concernant le financement du CCEBJ pour 2008-2009
 - c. Projet d'embauche d'une personne-ressource technique
 - d. Applicabilité des règlements du gouvernement du Québec en terres de catégorie I (en lien avec le compte rendu de la 148^e réunion du CCEBJ)
 - e. Présentation du rapport annuel et des autres documents
 - 8. Prochaine réunion**
 - 9. Visite de l'Institut Maurice-Lamontagne**
- 1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 149^E RÉUNION (16 MAI 2007)**

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Maryse Lemire, le compte rendu de la 149^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

a. Activités du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles

i) Portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Baie James

Une membre de l'ARC recommande, pour la couverture du portrait, de choisir une autre photo et de rendre le logo du CCEBJ plus visible. Par ailleurs, elle suggère que les membres du groupe de travail soient nommés individuellement dans la page consacrée à l'équipe de réalisation.

ii) Proposition du CIRAIG concernant l'analyse de cycle de vie du brûlage dans les dépôts en tranchées

Le Comité administratif du CCEBJ avait demandé au centre de recherche CIRAIG de préparer une soumission concernant l'analyse de cycle de vie du brûlage dans les dépôts en tranchées du territoire de la Baie James. Le brûlage, interdit par règlement depuis 2006, serait comparé aux alternatives du recyclage et de l'incinération. Comme une telle analyse implique un coût important, le CCEBJ cherche des partenaires intéressés à participer à l'étude ainsi qu'à son financement. Selon une membre de l'ARC, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) pourrait être intéressée.

Le Comité administratif tiendra une rencontre les partenaires du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles afin de discuter de la soumission et de collaborations possibles au niveau du financement. Le CIRAIG serait alors invité à réviser la proposition en fonction des priorités établies.

iii) Pré-consultation sur le règlement-cadre de responsabilité élargie des producteurs

Le CCEBJ a été invité à prendre part à une consultation concernant les orientations d'un éventuel règlement-cadre de responsabilité élargie des producteurs de matières résiduelles. Ce règlement aurait trait à la récupération entre autres des huiles usées, de la peinture, des piles et des produits électroniques. Apparemment, le règlement s'appliquerait également au territoire de la Baie James.

Les membres conviennent de l'importance de participer à cette consultation afin que le CCEBJ réitère sa position concernant l'application des programmes de récupération au territoire de la Baie James : comme les résidants du territoire défraient en partie les coûts des programmes de récupération en tant que consommateurs, il serait équitable qu'ils bénéficient de ces programmes. En outre, le CCEBJ manifesterait son désir à collaborer afin de faciliter la mise en œuvre du règlement-cadre sur le territoire de la Baie James.

b. Programme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) concernant la création de commissions régionales

André Maltais, du Secrétariat aux affaires autochtones, a indiqué que le Comité permanent de liaison rencontrerait le CCEBJ à l'automne 2007 afin de discuter du programme du MRNF concernant la création de commissions régionales.

c. Lettre du CCEBJ concernant 6 projets ayant des impacts sur les Cris

La directrice régionale du MDDEP a fourni une réponse au CCEBJ concernant six projets de développement qui avait été identifiés comme problématiques eu égard à leurs impacts sur les Cris. Selon une membre du Québec, cette réponse est fondée sur une visite-terrain effectuée dans le secteur de Chisasibi au cours du mois de juillet. L'équipe de la Direction régionale a notamment rencontré les Cris concernés en fournissant les coordonnées d'une personne-contact à joindre en cas de problème avec les impacts d'un projet. La membre demandera une copie du rapport de la visite-terrain.

Une membre de l'ARC rappelle que la lettre du CCEBJ mettait en relief la problématique de la consultation préalable des Cris, ce que la réponse du MDDEP semble avoir éludé. De façon plus précise, le fait que les projets de sentiers de motoneige ne requièrent pas d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ne signifie pas qu'ils ne nécessitent pas d'évaluation en vertu du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ. De fait, il s'agirait de projets dits de «zone grise» qui aurait dû être déposés à l'administrateur du régime pour étude par le Comité d'évaluation (COMEV).

Quant au parc Robert-Boyd, une membre de l'ARC croit que ce type de projets demeure, jusqu'à nouvel ordre, automatiquement assujettis au processus d'évaluation et d'examen de la CBJNQ. En outre, ce projet attire un nombre important de visiteurs qui gênent les activités de la famille crie de l'aire de trappe voisine. Selon une membre du Québec, il s'agit plutôt d'un parc régional à caractère commémoratif; ce type de projet ne correspond pas, selon elle, au terme «parcs» figurant sur la liste des projets automatiquement assujettis du régime de protection de l'environnement et du milieu social.

Le CCEBJ écrira à l'administrateur provincial afin de souligner que les travaux de révision des listes de projets assujettis et exemptés progressent. Toutefois, les listes actuelles demeurent en vigueur d'ici l'adoption des listes révisées par les parties signataires intéressées par le chapitre 22 de la CBJNQ. Pour l'heure, les projets de parcs figurent sur la liste des projets assujettis, et ce sans distinction quant au type de parc. C'est pourquoi l'administrateur provincial serait invitée à préciser pour quelles raisons le parc Robert-Boyd n'a pas été assujetti au processus d'évaluation et d'examen.

d. Travaux sur la création des aires protégées dans le secteur Waskaganish

Le comité regroupant les organismes autochtones, auquel une membre du CCEBJ prend part, a tenu sa première rencontre à Montréal. Pour l'heure, les travaux ont trait à la collecte des informations pertinentes pour l'élaboration de l'étude d'impacts des huit aires protégées proposées sur les aires de trappe de Waskaganish. Une membre du Québec mentionne que Julie Hébert du MDDEP a fait une présentation concernant ces projets lors de l'assemblée générale des Cris de Waskaganish. L'étude d'impacts est attendue au printemps 2008.

Par ailleurs, le MDDEP a amorcé des travaux de reconnaissance sur certains «territoires d'intérêt», dont le lac Evans. Les territoires d'intérêt pourraient éventuellement bénéficier d'un statut de protection.

Une membre de l'ARC s'enquiert de l'état d'avancement des travaux concernant le projet d'aire protégée «Paakumshumwaaui-Maatuskaau», dans le secteur de Wemindji. Selon une membre du Québec, le projet a progressé puisqu'un ensemble de daims miniers ne seront pas renouvelés autour du «Vieux-Comptoir» à leur expiration. À moins qu'un gisement prometteur soit découvert, le gouvernement pourrait alors octroyer le statut temporaire de «réserve à l'État» à ce territoire.

e. Projet de rencontre avec le COMEV concernant la collaboration avec Pêches et Océans Canada

Selon une membre du Canada, il importe de préciser que Pêches et Océans Canada (MPO) souhaite collaborer avec le COMEV afin d'assurer une prise en compte des exigences fédérales lors de l'élaboration des directives. Une membre de l'ARC estime qu'une telle collaboration simplifierait la tâche des promoteurs de projets. Elle donne l'exemple d'un projet récent pour lequel le promoteur doit préparer deux documents distincts, l'un pour le COMEV et l'autre pour le MPO. Selon elle, le COMEV, un organisme tripartite, devrait être en mesure de prendre en compte à la fois les exigences du Québec et du Canada.

Un membre du Québec croit que le MDDEP et le MPO ont leurs visions respectives du poisson et de son habitat. Selon lui, il importe de tenir compte de ces visions dans le cadre d'une collaboration durable entre les deux ministères, et non pour un projet seulement. Une membre du Canada explique que la LQE a une portée large tandis que la Loi sur les pêches confère au MPO un mandat très précis concernant la protection des habitats de poissons.

Une membre de l'ARC est d'avis que le régime du chapitre 22 de la CBJNQ permet une flexibilité suffisante pour faire en sorte que les directives du COMEV tiennent compte des exigences des deux paliers de gouvernement. Le CCEBJ demandera une rencontre avec le COMEV à cet égard.

f. Consultation sur la Stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées

Une équipe d'Environnement Canada doit rencontrer le CCEBJ à l'automne 2007 afin de présenter la seconde mouture de la Stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées municipales. Un membre du Québec croit que les auteurs de la Stratégie ont pour défi d'harmoniser leurs critères de toxicité et de capacité d'accueil du milieu récepteur avec ceux en vigueur au Québec.

D'après une membre de l'ARC, le CCEBJ devra faire appel à une personne-ressource compétente s'il souhaite présenter des commentaires pertinents sur la Stratégie de gestion des eaux usées.

g. Rapport et affiche concernant les changements climatiques

Un membre de l'ARC fait part de l'intérêt croissant des organismes cris de la Baie James concernant les changements climatiques. Deux décès de trappeurs cris expérimentés ont été imputés à la minceur de la glace qu'on attribue aux changements climatiques. Certains se demandent dans quelle mesure les connaissances écologiques traditionnelles demeurent valables dans un contexte environnemental changeant.

Plusieurs organismes cris souhaitent entreprendre, à l'instar du CCEBJ, des travaux concernant les changements climatiques. Un membre de l'ARC recommande qu'une coordination soit établie afin d'éviter la dispersion des travaux. Un membre du Québec signale que les préoccupations des Cris ont trait à l'adaptation aux changements climatiques, un volet que les études ont peu abordé à ce jour. À son avis, il importe d'orienter les recherches futures en conséquence. Il s'agit, selon un membre du Canada, d'ajuster l'échelle des études aux préoccupations des Cris qui ont trait aux déplacements sur le territoire plutôt qu'aux projections climatiques à long terme.

Selon une membre de l'ARC, le document-synthèse commandé par le CCEBJ visait à faire le point, dans un premier temps, sur les données de changements climatiques ayant trait au territoire de la Baie James. Comme ce rapport est prêt, le CCEBJ peut examiner, avec d'autres organismes, des mesures plus concrètes. Elle pense notamment aux projets de sentiers de motoneige financés par la Corporation

Niskamoon afin de faciliter l'accès aux aires de trappe : tout changement dans le régime des glaces de cours d'eau aurait une incidence sur le trajet de ces sentiers.

Les membres conviennent que le CCEBJ fera parvenir une copie du document-synthèse aux Premières nations criées ainsi qu'aux organismes intéressés du territoire. Par ailleurs, le CCEBJ sollicitera la collaboration de l'Administration régionale crie ainsi que du Conseil cri de la santé et des services sociaux afin de mener à terme le projet d'affiche sur les changements climatiques. Enfin, un autre mandat d'étude devrait porter sur la sécurité des chasseurs compte tenu des changements climatiques, une question qui interpelle le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCP).

h. Sièges vacants au CCEBJ

Le gouvernement du Québec doit nommer sous peu un ou une membre afin de combler un siège vacant depuis 2006. Du côté du gouvernement du Canada, la vice-présidente du CCEBJ communiquera avec la directrice du Bureau de mise en œuvre de la Baie James, aux Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), afin de vérifier si ce ministère compte nommer un nouveau membre au CCEBJ.

i. Projet de recherche concernant la participation des Cries à l'évaluation environnementale et sociale

L'étudiante Kelly LeBlanc a déposé un rapport détaillé de recherche qui contient entre autres une mise en contexte concernant la CBJNQ, une description des quatre projets retenus pour l'étude ainsi qu'un projet de questionnaire à l'intention des personnes à interviewer. Le comité de suivi mis sur pied au printemps a commenté le rapport, de sorte que les rencontres de personnes-ressources débuteraient à l'automne. Le CCEBJ écrira à l'un des promoteurs visés afin d'expliquer les objectifs de l'étude et de solliciter sa collaboration. Selon une membre de l'ARC, le projet minier Troilus présente un intérêt particulier dans la mesure où il se trouve à l'étape de la fermeture.

j. Projet d'atelier sur l'aménagement durable du territoire

Le secrétaire dépose un projet de cadre de travail concernant l'atelier prévu au printemps 2008 sur l'aménagement durable du territoire. Selon une membre de l'ARC, le calendrier de planification devra être décalé en raison des dossiers cruciaux qui retiendront l'attention du CCEBJ d'ici 2008. Les membres commenteront le document d'ici le 19 octobre 2007.

3. PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉVISION SALARIALE DU SECRÉTAIRE

Résolution du CCEBJ n° 2007-09-12-01 concernant la révision de la rémunération du secrétaire exécutif applicable à l'année 2007-2008

- **ATTENDU QUE** le Comité administratif du CCEBJ a procédé à l'évaluation de rendement du secrétaire exécutif pour l'année 2006-2007;
- **ATTENDU QUE** le CCEBJ avait résolu, lors de la réunion du 5 avril 2006, de déterminer la révision de rémunération du secrétaire exécutif en fonction d'une prime au rendement de 0 à 4% et d'un pourcentage correspondant à l'augmentation du coût de la vie;

Sur une proposition de Claude Saint-Charles, appuyée par Guy Demers :

IL EST RÉSOLU de consentir au secrétaire exécutif, Marc Jetten, une prime au rendement de 1,75% de même qu'une augmentation de 2,1% correspondant au coût de la vie, ceci entraînant une révision de la rémunération à la hausse de 3,85% applicable à l'année 2007-2008.

4. APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE AU POSTE DE L'AGENTE DE SECRÉTARIAT

Les membres du CCEBJ acceptent d'assujettir le poste de l'agente de secrétariat à temps partagé à l'entente d'équité salariale appliquée aux postes à prédominance féminine de la fonction publique québécoise. Un membre du Comité administratif du CCEBJ vérifiera le calcul applicable avec un homologue du CCCPP.

Selon une membre de l'ARC, le CCEBJ et le CCCPP doivent améliorer l'exercice commun de leur responsabilité d'employeur à l'égard de l'agente de secrétariat, ceci afin d'éviter qu'un seul comité entame l'examen des ajustements salariaux et consulte l'autre au terme du processus.

5. PROJET DE RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2 DU CHAPITRE 22 : ÉTAT DES TRAVAUX

Un membre du Canada a travaillé étroitement avec le consultant afin de formuler une version plus concise du rapport sur la révision des Annexes 1 et 2. De son côté, une membre de l'ARC a rédigé une ébauche de l'introduction du rapport : à son avis, les parties intéressées doivent savoir pourquoi la révision des listes est nécessaire et quel est le rôle du CCEBJ à cet égard.

Une membre du Canada croit que l'atelier tenu conjointement avec les membres du COMEV et des comités d'examen, en avril 2007, a contribué beaucoup à l'avancement des travaux de révision des listes. Une membre de l'ARC suggère la tenue d'un atelier plus restreint en fin de parcours afin de valider les recommandations retenues par le CCEBJ.

Comme les recommandations auront vraisemblablement pour effet d'exempter un certain nombre de projets qui sont actuellement à l'Annexe 1 ou de «zone grise», une membre du Canada trouve important de tenir compte des préoccupations soulevées concernant la consultation des Cris. Une membre de l'ARC croit que le rapport devra effectivement traiter de cet enjeu. Elle tient toutefois à souligner que l'exigence de consultation des Premières nations ne découle pas du processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 : que le projet soit assujéti ou pas à une étude d'impacts, les gouvernements ont la responsabilité d'assurer une consultation adéquate des communautés autochtones visées.

Les membres conviennent de prendre connaissance du rapport et de le commenter d'ici le 19 octobre 2007. Il reviendra alors au groupe de travail d'intégrer ces commentaires afin de proposer une version du rapport pour adoption lors de la prochaine réunion du CCEBJ.

6. TRAVAUX D'ANALYSE DES PLANS GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PGAF)

Une membre de l'ARC fait part des démarches entreprises par le CCEBJ depuis le printemps afin de s'acquitter de la responsabilité dévolue par la CBJNQ à l'égard de l'étude des PGAF. Le Sous-comité sur la forêt a élaboré un projet de directives que le CCEBJ a adopté. En parallèle, un devis a été préparé à l'intention des firmes de consultants intéressées à soutenir le CCEBJ dans son analyse des PGAF. Le Comité administratif a examiné les quatre soumissions reçues et a sélectionné celle de SOFOR Inc.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a acheminé les 15 PGAF du territoire de la Baie James en format électronique le 1^{er} septembre, de sorte que le consultant Martin Pelletier a pu y jeter un premier coup d'œil. Il note d'abord que le MRNF a jugé deux des plans non recevables, mais les a tout de même transmis au CCEBJ.

Par ailleurs, il constate que l'information fournie dans l'ensemble des PGAF paraît déficiente à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne les consultations des maîtres de trappe cris. À titre d'exemple, il mentionne que la version des rapports de consultation fournie dans plusieurs PGAF avait été rédigée avant la tenue des consultations. En raison de ces lacunes, les entrevues que les consultants entendent mener auprès des bénéficiaires de contrats et des membres des groupes de travail conjoints revêtiront une importance particulière.

Le CCEBJ écrira à la Sous-ministre associée à Forêt Québec afin d'expliquer que le délai de 90 jours octroyé pour l'analyse ne peut prendre effet qu'à la réception de PGAF jugés conformes. En outre, le CCEBJ sollicitera une copie des rapports d'analyse des PGAF préparés par les groupes de travail conjoints des cinq communautés cries visées. Ces rapports, dont le dépôt est attendu au début d'octobre, éclaireraient beaucoup le travail du CCEBJ à l'égard des PGAF. En outre, comme les groupes de travail conjoints doivent présenter le contenu de leurs rapports lors d'une rencontre du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, le CCEBJ fera appel à la collaboration du Conseil afin que les consultants de SOFOR Inc. y assistent à titre d'observateurs.

Enfin, Martin Pelletier souligne que le format des figures et des tableaux inclus dans les PGAF ne facilite pas leur impression. À ce sujet, le secrétaire invitera le bureau régional du MRNF à fournir une copie imprimée des 15 PGAF à SOFOR Inc.

7. VARIA

a. Avenir incertain du projet de Forêt modèle crie de Waswanipi (FMCW)

Le secrétaire informe les membres que le financement de la FMCW n'a pas été renouvelé dans le cadre du programme des collectivités forestières de Ressources naturelles Canada. Comme il s'agit d'une portion importante du budget, il a été question de réduire les activités de la FMCW ou même de les cesser.

b. Projet de rencontre concernant le financement du CCEBJ pour 2008-2009

Le Directeur régional de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) a invité le CCEBJ à une rencontre, en compagnie d'un représentant du gouvernement du Québec, afin de discuter des besoins du CCEBJ pour l'année financière 2008-2009.

Les membres croient qu'une telle rencontre serait prématurée, car d'une part les bailleurs de fonds, incluant l'Administration régionale crie, doivent établir quels montants sont disponibles en vue du prochain exercice financier. D'autre part, les membres du CCEBJ doivent établir leurs priorités budgétaires pour 2008-2009.

c. Projet d'embauche d'une personne-ressource technique

En 2002, le CCEBJ avait formulé le projet d'embaucher un ou une analyste pour effectuer, au secrétariat, l'étude des documents d'ordre technique. Cette option n'avait pas été retenue, en fin de compte, car les membres avaient décidé de recourir à des consultants spécialisés dans le domaine visé (évaluation environnementale, matières résiduelles, etc.). Or, l'ampleur des dossiers rend nécessaire l'embauche d'une personne-ressource à temps plein pour soutenir le CCEBJ dans l'étude de documents techniques tels la Stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées municipales. La personne devra posséder une formation et une expérience solides dans le domaine des sciences biophysiques.

Le Comité administratif veillera à la préparation d'un concours qui serait lancé en janvier 2008. En outre, une rencontre avec le Comité administratif du CCCPP permettrait d'évaluer l'incidence sur le partage de l'espace et des services de secrétariat.

d. Applicabilité des règlements du gouvernement du Québec en terres de catégorie I (en lien avec le compte rendu de la 148^e réunion du CCEBJ)

Une membre du Québec aimerait discuter d'un point consigné dans le 148^e compte rendu du CCEBJ, soit celui de la réunion du 21 février 2007. À l'égard du projet d'arrêté sur la tarification des frais d'analyse environnementale ainsi que du projet de règlement concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts, il y est mentionné que les membres du CCEBJ considèrent que ces mesures ne s'appliqueraient pas en terres de catégorie I des Cris. À ce sujet, elle mentionne que le gouvernement du

Québec considère habituellement que ses règlements et autres mesures s'appliquent à l'ensemble du territoire. En fait, le MDDEP devrait prochainement faire connaître sa position à savoir si le régime d'administration locale prévu par la CBJNQ soustrait les terres de catégorie I à l'application des règlements du Québec.

Comme le 148^e compte rendu a été adopté, il n'est pas possible de l'altérer. Cependant, les membres prennent note des informations fournies.

e. Présentation du rapport annuel et des autres documents

Une membre de l'ARC propose que la présentation des documents du CCEBJ soit davantage uniforme et que le logo soit plus apparent. Pour ce qui est du rapport annuel, elle aimerait que les trois langues (français, anglais, cri) soient désormais intégrées dans le même document.

8. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal, le 22 novembre 2007.

9. VISITE DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

Maryse Lemire guide les membres à l'occasion d'une visite des espaces de bureaux, de l'exposition, des laboratoires d'analyse et des bassins expérimentaux de l'Institut.



Marc Jetten

Secrétaire exécutif

Le 23 novembre 2007